

SCP LEYDET & Associés  
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES  
3 Place Franklin  
06000 NICE

www.hdjfrance.fr

☎ : 04.93.87.11.53

📠 : 04.93.16.12.61

contact@hdjfrance.fr

CDC FR2140031000010000165922Z01

Membre d'une Association de Gestion Agréée  
par l'Administration Fiscale

Le règlement des versements et honoraires par chèque est accepté

SIRET 78261253500024  
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE  
FR 507 826 125 35

**Références à rappeler :**

Dossier : 1215199 / 60-21-06-00071

Service : 60

Responsable : VLEMAIRE

/ 1092-2307

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**

**PREMIERE  
COPIE  
EXPEDITION**



Coût - Décret n° 2016-230 du 26/02/16 :

Emol. Art R444-3 C Com.	219.16
Emolument complémentaire	mémoire
Transp. Art A.444-48	7.67
Total H.T.	226.83
Total TVA	45.37
Affr. Art A.444-48(1)	4.00
Total Euros TTC	276.20

## PROCES VERBAL DESCRIPTIF

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN  
ET LE VINGT TROIS JUILLET**

**A LA REQUETE DE**

BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les Articles L572 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banque Populaire et aux Etablissements de Crédit, ayant son siège social à NICE, 457 Promenade de Anglais, Immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 058 801 481, prise en la personne de son Directeur Général en exercice y domicilié en cette qualité, venant aux droits de la BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR, en vertu d'un traité de fusion absorption approuvé le 22 novembre 2016.

**AGISSANT EN VERTU DE :**

La copie exécutoire d'un acte reçu par Maître Emmanuel AVOUSTEN, Notaire associé à NICE, en date du 7 juillet 2011, contenant :

. Vente des biens et droits immobiliers ci-dessous désignés au profit de Monsieur DA SILVA FURTADO et Mademoiselle SOUSA FURTADO,

. Prêt Habitat consenti par la BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR au profit de Monsieur DA SILVA FURTADO et Mademoiselle SOUSA FURTADO d'un montant en principal de 117.000 €, remboursable en 300 mensualités, productif d'intérêts au taux de 4,35 % l'an, hors assurance,

Et faisant suite à un commandement de payer valant saisie immobilière signifié par acte de mon Ministère en date du 7 juin 2021.

**Je, Vincent LEMAIRE, Huissier de Justice Salarié au sein de la Société Civile Professionnelle « LEYDET & ASSOCIES », titulaire d'un Office d'Huissier de Justice près le Tribunal Judiciaire de Nice, à la Résidence de NICE, y demeurant 3 Place Franklin, soussigné**

**ME SUIS TRANSPORTE CE JOUR :**

Au sein des biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété situé sur la commune de NICE (06000), 11 avenue Cagnoli, élevé d'un étage sur rez-de-chaussée sur cour, le tout cadastré section EB n°135 pour une contenance de 03a 35ca.

A l'effet de procéder, dans le respect des dispositions des Articles 35 et 36 du Décret 2006-936 du 27 Juillet 2006 à l'établissement d'un procès-verbal descriptif des droits et biens immobiliers appartenant à :

Monsieur Mario SA SILVA FURTADO, né le 11 octobre 1966 à BURACA (CAP-VERT), divorcé de Madame Auxilia SOUSA et non remarié, de nationalité portugaise, demeurant 41 boulevard Louis Braille, bâtiment A5 à NICE (06300),

Madame Catia Maria SOUSA FURTADO, née le 1<sup>er</sup> avril 1987 à LISBONNE (Portugal), célibataire, de nationalité portugaise, demeurant 41 boulevard Louis Braille, bâtiment A5 à NICE (06300),

Ce Procès-Verbal Descriptif comprend :

- 1° La description des lieux, leur composition et leur superficie
- 2° L'indication des conditions d'occupation et l'identité des occupants ainsi que la mention des droits dont ils se prévalent le cas échéant
- 3° Les nom et coordonnées du Syndic

4° Tous autres renseignements utiles sur l'immeuble fournis, notamment, par les occupants.

Et y étant, en présence de Monsieur Sébastien THUAN (Société URBA EXPERTISES) habilité à dresser les diagnostics techniques et obligatoires en matière de vente immobilière, d'un serrurier et des personnes prévues à l'article L.142-1 du Code des procédures civiles d'exécution.

**J'AI PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS ET CONSTATATIONS SUIVANTES :**

Les droits et biens immobiliers dont il s'agit se situent au 1<sup>er</sup> étage à gauche du bâtiment sur cour de l'immeuble situé 11 avenue Cagnoli à NICE, qui est un immeuble d'occupation modeste.



Après avoir tapé à la porte, j'ai décliné mes nom et qualité, ainsi que l'objet de ma visite, à Madame Maria Helena PEREIRA GONCALVES me donne accès à son appartement.

Le Syndic de la Copropriété est le Cabinet TAGERIM; situé 33 boulevard Dubouchage, 06000 NICE.

L'appartement est actuellement occupé par Madame Maria Helena PEREIRA GONCALVES, qui m'indique être la locataire de Monsieur DA SILVA FURTADO et Mademoiselle SOUSA FURTADO, sans pouvoir pour autant me fournir la copie d'un bail.

Sa superficie totale Carrez est de 34,14 m<sup>2</sup>.

**Chambre :**

Le granito au sol d'aspect ancien est à l'état d'usage.

Les peintures murales sont à l'état d'usage.

La peinture au plafond est à l'état d'usage.

La pièce est éclairée par un fenestron et une fenêtre.





**Séjour :**

Le grérito au sol d'aspect ancien est à l'état d'usage.

Les peintures murales sont à l'état d'usage.

La peinture au plafond est à l'état d'usage.

La pièce est éclairée par un fenestron et une fenêtre.







**Coin cuisine :**

Le carrelage au sol est à l'état d'usage.

Les peintures murales sont à l'état d'usage.

La peinture au plafond est à l'état d'usage.

Ce coin cuisine est séparé du séjour par un comptoir. Il est équipé de meubles hauts et bas de cuisine. Présence d'une crédence en carreaux de faïence à l'état d'usage.

La pièce est éclairée par un fenestron et des pavés de verre.



**Salle d'eau :**

Le carrelage au sol est à l'état d'usage.

La faïence murale est en bon état.

Les peintures murales en partie haute sont en bon état.

La peinture au plafond est à l'état d'usage.

Cette salle d'eau est équipée d'un WC, d'un bac à douche et d'un meuble vasque.

La pièce est éclairée par une fenêtre.





Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé le présent procès verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit



SOUS TOUTES RESERVES.